Rentrée L'UNSA rencontre le Ministre M. Marc FESNEAU

LES INSTANCES



Le SEA-UNSA vous souhaite tout le courage nécessaire pour cette nouvelle année scolaire 2023-2024 ! C'est une nouvelle rentrée qui, malgré les annonces pléthoriques ministérielles et présidentielles, s'annonce toujours plus difficile pour les personnels et en définitive pour les apprenants, car pour notre organisation syndicale, sans personnels pleinement considérés, il ne peut y avoir de travail serein.

Le SEA-UNSA vous souhaite tout le courage nécessaire pour cette nouvelle année scolaire 2023-2024 ! C'est une nouvelle rentrée qui, malgré les annonces pléthoriques ministérielles et présidentielles, s'annonce toujours plus difficile pour les personnels et en définitive pour les apprenants, car pour notre organisation syndicale, sans personnels pleinement considérés, il ne peut y avoir de travail serein. Nous veillerons encore à ce que nos situations s'améliorent, encore et toujours au sein de notre organisation syndicale .

Pour parler de manière concrète, suite à nos rencontres avec le Ministre Marc Fesneau et le Directeur Général Benoît Bonaimé le 28 août 2023, voilà en substance les quelques annonces que nous avons notées.

- Le budget selon notre Ministre, sans pouvoir être annoncé à cette date est, à minima selon le Ministre, au moins le même que le précédent. Mais des arbitrages sont encore en cours avec Bercy.

Pour le SEA-UNSA ce ne sera sûrement pas suffisant dans un contexte d'inflation :

Quid des moyens DGH ? Et des moyens pour les apprenants avec des dépenses structurelles plus chères (Gaz, électricité, bus, matériels , nourriture, fournitures scolaires...) ? Avoir un « budget constant » entraîne mécaniquement une baisse structurelle Si les arbitrages sont encore en cours nous resterons attentifs pour en analyser les buts et répartitions.

- Le Ministre comprend bien que le Pacte Enseignant n'est pas parfait pour les Organisations Syndicales qui y sont hostiles . Un point sera fait en cours d'année, le principe de ne pas laisser les apprenants sans enseignant restant le but premier de cette mesure. Une prime a été donnée aux Directions pour aider au fonctionnement du Pacte. Le remplacement des AE, prévue selon certaines annonces gouvernementales , n'est pas d'actualité dans l'Enseignement Agricole.

Le SEA-UNSA salue cette dernière position ministérielle

Le SEA-UNSA salue cette dernière position ministérielle car cette « mesurette » annoncée n'a ni fondement pédagogique, ni fondement organisationnel : enlever des AED à leurs tâches déjà nombreuses pour en faire des « enseignants-de-remplacement-bis » est vraiment une mauvaise idée ! Le Pacte n'est pas la réponse que nous attendions à une revalorisation du travail des enseignants qui, rappelons-le, sont les moins bien payés des catégories A en France et loin derrière les collègues des pays de l'OCDE ! Ce Pacte va de surcroît créer des situations de jalousie entre collègues, un surcroît de travail non rémunéré pour les collègues administratifs et de direction (sauf certains selon le Ministre...) et enfin cette « indemnité-prime » ne comptera toujours pas pour la retraite des fonctionnaires, autre pierre dans le jardin de la précarisation des enseignants...

Nous appelons de nos vœux un vrai chantier sur les rémunérations, pour les enseignants comme pour tous les collègues de l'Enseignement Agricole, avec entre autre une augmentation significative des pourcentagesen hors classe ou classe exceptionnelle ; une véritable formation pour les agents pour les instances locales et régionales, cœurs décisionnaires de nos établissements.

Dans la même veine nous avons insisté pour que les agents contractuel d'État enseignants n'aient plus de contrat se finissant au 30 juin pour redémarrer au 1er septembre. En effet, ces agents travaillent à la préparation de leurs cours en juillet et août, ils ne doivent plus le faire « gratuitement » !

- Marc Fesneau connaît la situation des ACB en CFA/CFPPA ! Il appuie les travaux de la Commission Nationale des conditions d'emploi des ACB initiée par la DGER depuis un an. La situation inconfortable des responsables contractuels des centres est aussi en pleine actualité et doit être traitée rapidement dans ce cadre .

En bas de la publication vous pouvez lire l'intervention du Pôle CFA/CFPPA et son analyse des réponses apportées.

- Le Ministre note que les travaux-concertations qui se sont déroulés toute l'année dernière sur le projet de loi d'orientation de l'agriculture ont été un succès. En remerciant les participants, il a

des acteurs du monde agricole en actant sa transformation structurelle pour répondre aux nouveaux enjeux écologiques, mais aussi pour garantir aux professions agricoles un renouvellement de leurs générations.

Les élus du SEA-UNSA ont participé en région aux concertations.

Sans préjuger d'un résultat qui doit venir dans les prochains mois après arbitrage gouvernementaux, ils ont regretté une initiative qui aurait pu avoir du sens, mais qui dans son organisation ne semble pas pouvoir apporter de réelles avancées. Nous serons attentifs au fait que comme le dit le Ministre et Directeur Général, à tout le moins, l'Enseignement Agricole doit avancer sur les stratégies à mettre en place pour ces objectifs, autant que sur les moyens budgétaires et humains pour réussir à les soutenir.

- En ce sens, Ministre et DGER ont annoncé réfléchir à l'évolution d'un « BAC+3 » de type « Bachelor », évolution qui doit en partie palier à une désaffection des apprenants pour les filières BTSA, comme on le constate par ailleurs sur toutes les filières de ce niveau à l'Éducation Nationale.

Le SEA-UNSA salue la réflexion, mais

a insisté pour que cela donne lieu très vite à un résultat car les élèves et leurs familles sont en demande de ce type de parcours. Il reste à définir le financement par l'état .

- Faisant suite à nos entretiens avec le Ministre, le Directeur Général nous a rassuré sur la réforme de la Voie Professionnelle qui est dans les tuyaux de l'Education Nationale. A ce stade, en toute logique avec la réforme en cours et compte tenu des spécificités de l'EA, on ne va pas se réengager dans une nouvelle réforme !

De manière plus globale, le SEA-UNSA, sans avoir de véritable réponse du Ministre ou du Directeur Général a évoqué :

De manière plus globale, le SEA-UNSA, sans avoir de véritable réponse du Ministre ou du Directeur Général a évoqué :
• la situation des AESH toujours précaires malgré les mouvements sociaux et les protestations des organisations syndicales ; le dossier est « ouvert » et des améliorations devraient être misesen place…
• la pénurie de postes d'infirmières. Ces postes devraient aussi devenir une priorité dans nos EPLEA.
• les conditions de travail des personnels administratifs et techniques en lien avec le pacte-enseignants.
• la filière formation/recherche et revalorisation RIFSEEP : La filière formation recherche et ses agents sont les garants du bon fonctionnement et du rayonnement de l'enseignement technique et supérieur de notre Ministère. Elle est pourtant malmenée tant sur le plan de l'évolution de carrière, plutôt inexistant à partir de la catégorie B, que sur le plan indemnitaire sur lequel elle a pâti du fait d'être la dernière prise en compte dans les différentes réformes.
• La filière formation/recherche et ouvertures de concours : quel est l'avenir d'une filière qui ne recrute pas ? Les problèmes rencontrés par les agents ACB dans de l'enseignement supérieur doit aussi faire l'objet de réflexion .
• Les logements par NAS pour les agents de la filière administrative et gros écarts sur la part IFSE

du RIFSEEP (30% au MASA alors qu'au MENJS la réduction pour NAS est aux alentours de 13%)
• Une vigilance particulière doit être apportée aux classe de 4ème et 3ème en lycée. Il y a un manque chronique de moyens dans certains établissements alors que c'est une réserve de jeunes pour un Enseignement Agricole qui veut augmenter ses effectifs.
• Enfin, pour permettre les profondes mutations du monde agricole comme de son enseignement, nous avons posé la question du recrutement de personnel, sans avoir de véritable réponse...La demande de déprécarisation des agents n'est malheureusement pas à l'ordre du jour.

Déclaration
Voilà 25 ans que les milliers d'agents contractuels sur budget des établissements publics d'enseignement agricole, travaillant principalement en CFA et CFPPA, attendent que le ministère trouve une solution pour leur donner un statut national digne de ce nom. En effet, nous sommes les seuls agents contractuels de droit public à ne pas avoir un cadre national. Cela laisse trop de libertés de créer ou de faire perdurer des situations précaires encore aujourd'hui en 2023, et ce malgré un engagement financier conséquent des différents gouvernements sur l'apprentissage depuis 3 ans... Près de 20 milliards par an !

Même dans le privé il n'existe pas de métier ou de branche professionnelle qui n'ait pas une convention collective pour encadrer la relation de travail. Bien que le public ne soit pas le privé, on ne peut pas créer une concurrence, comme le prévoit la loi sur l'apprentissage, et négliger de réglementer ce qui encadre les emplois contractuels sur budget des établissements publics.

Une dynamique s'est certes engagée suite à une énième remontée du « ras-le-bol » des agents relayée par les organisations syndicales en 2022 dans la cours du ministère. Cela a donné lieu à l'installation de la commission nationale des conditions d'emploi des ACB. L'impératif d'avoir à terme un texte national opposable reste notre motivation première et objectif principal.

Certains opposent la possibilité de réglementer les conditions d'emploi et l'autonomie des établissements, arguant que cela ne peut aller de paire. Rappelons simplement ici que toutes les entreprises privées sont autonomes et que toutes doivent respecter la loi et les conventions collectives... Rien ne s'oppose donc à ce qu'il en soit de même pour un établissement public...

M. le Ministre, le travail fourni en CFA et CFPPA est de plus en plus conséquent – comme dans toutes les administrations ! - Vous avez reconnu et salué l'importance de l'apprentissage et c'est chose heureuse. Il ne vous reste plus qu'à reconnaître maintenant le travail des agents contractuels qui œuvrent et forment les apprentis en leur validant un cadre national, pour donner et protéger des conditions de travail dignes de ce nom.

Je terminerai par deux de vos remarques précédentes : vous parliez de « missions, de sens à redéfinir ». Il faut effectivement se poser la question du statut des personnels qui œuvrent à la formation dans les établissement publics, pour ne pas, comme vous le précisiez justement, « qu'on arrive au bout de ce qui est dit ou pas dit », sans solution encore une fois.

Le SEA-UNSA note que la loi n'est pas retenue comme option, mais que la voie réglementaire, sans être une promesse, est envisageable. En effet la revendication d'un cadre national, opposable en justice, pour l'ensemble des près de 5000 agents en CFA et CFPPA publics, est depuis toujours notre impératif et notre revendication forte.

Le SEA-UNSA, fort de son historique et de son expérience avec les ACB, affirme de longue date que ce cadre est nécessaire. La DGER dans les travaux de la commission nationale des conditions d'emploi des ACB a depuis fait remonter tous les protocoles locaux. Elle a constaté, à tout le moins, les disparités de traitement entre agents, parfois avec consternation. Il y a nombre d'exemples sur les conditions dans lesquelles certains collègues sont encore traités aujourd'hui,

Le constat est donc partagé entre le SEA-UNSA, le Ministre et la DGER. Il ne reste plus qu'à travailler – rapidement – pour que les EPLEFPA qui ont des centres CFA/CFPPA appliquent un cadre honnête réglementairement, équilibré et protecteur pour tous les ACB.

M. Fesneau connaît le dossier et sait ce qu'est un ACB :

les Agents Contractuels sur Budget. Pour lui il faut avancer sur un sujet « qui date effectivement de 25 ans » : les « ACB ont besoin d'un cadre réglementaire ». Pour le Ministre, la DGER et le Secrétariat Général doivent faire des propositions car « ça doit avancer » et faire en sorte « qu'à l'automne des propositions soient mises sur table ».